



## P.R.4.2

## PROLONGATION DES ESPACES PUBLICS VERS LE RHÔNE

<b>Catégorie</b>	Rhône et grand paysage	<b>Priorité</b>	A-B
<b>Instance(s) responsable(s)</b>	Communes	<b>Instance(s) concernée(s)</b>	Canton (SPCR, SDM, SDT, SCA, SFCEP), communes.
<b>Stratégie sectorielles</b>	S.U.2, S.U.4, S.MD.1, S.MD.2, S.MD.3, S.P.3		
<b>Description</b>	<p><b>État actuel</b></p> <p>La présente fiche a pour objectif de se concentrer sur l'insertion territoriale et l'appropriation du projet R3 par les communes riveraines en proposant une prolongation du réseau d'espace public actuel en direction du Rhône.</p> <p><b>État attendu</b></p> <p>La présente fiche de mesure a pour objectif d'assurer un lien entre les zones habitées et le fleuve, notamment au travers de la formalisation de parcours et du déploiement des espaces publics au travers de la plaine jusqu'à entrer en contact avec le fleuve.</p> <p>Pour ce faire, quelques prescriptions fortes qui s'appliquent notamment aux communes du projet d'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Matérialiser des <b>allées du Rhône</b>, itinéraires préférentiels pour les modes doux afin de rejoindre le fleuve. Sont pressentis, l'axe de l'avenue de Fully et des Petits Chantons (reliant Martigny et Fully) qui dispose d'un équipement existant en site propre pour les modes doux, et l'axe Fully-Charrat. Ces axes seront à requalifier dans une optique de prolongation des espaces publics urbains vers le Rhône.</li><li>• Le système de liaisons vers le Rhône, articulé autour des allées, est complété par la mise en place d'<b>échappées fraîcheur</b>, plantées et longeant généralement un cours d'eau. Le parcours le long de la Dranse s'apparente à une échappée fraîcheur liée à Martigny. Pour le village de Charrat, une échappée fraîcheur se matérialisera le long du canal du Toléron dont un réaménagement est en projet (réhabilitation rideaux-abris, renaturation, mobilité douce). Pour les autres, des études détaillées seront nécessaires afin de les localiser plus finement.</li><li>• Le système de liaisons vers le Rhône est finalement complété par des <b>échappées</b>, permettant d'augmenter le nombre de boucles entre le Rhône et les lieux de vie. Contrairement aux échappées fraîcheurs, les échappées ne sont pas forcément liées à un affluent. Elles se doivent toutefois d'offrir un cadre agréable pour la mobilité active. Pour le village de Charrat, le parcours le long du canal du Syndicat en direction de l'Est puis en franchissement de l'autoroute pour atteindre le Rhône en vis-à-vis des villages fullérains de Saxé et de Châtaigner s'apparente à une échappée. Pour Martigny, l'échappée pourrait emprunter la rue des Bonnes Luites, franchir l'autoroute au niveau de la STEP puis rejoindre, sur une route agricole existante, la confluence entre les canaux du Syndicat et du Toléron, où débouche également une échappée fraîcheur. Pour les autres, des études détaillées seront nécessaires afin de les localiser plus finement.</li><li>• La mise en place de <b>routes « paysage »</b> permet, en équipant ou en signalisant des routes et chemins existants, de créer des parcours offrant des vues et des perspectives sur le paysage du Rhône et de la plaine. Ces routes nécessitent également des études détaillées afin de les localiser plus finement.</li><li>• Finalement, une intégration des surfaces attenantes au fleuve est prévue dans le <b>« cortège du Rhône »</b>. Les communes étudieront dans le détail les implications de la mise en œuvre de ce concept et les éventuelles mesures y découlant.</li></ul> <p>Les détails relatifs à ces mesures, qui sont, pour rappel, gérées par les communes (mais en étroite collaboration avec le Canton), nécessiteront des études complémentaires.</p>		

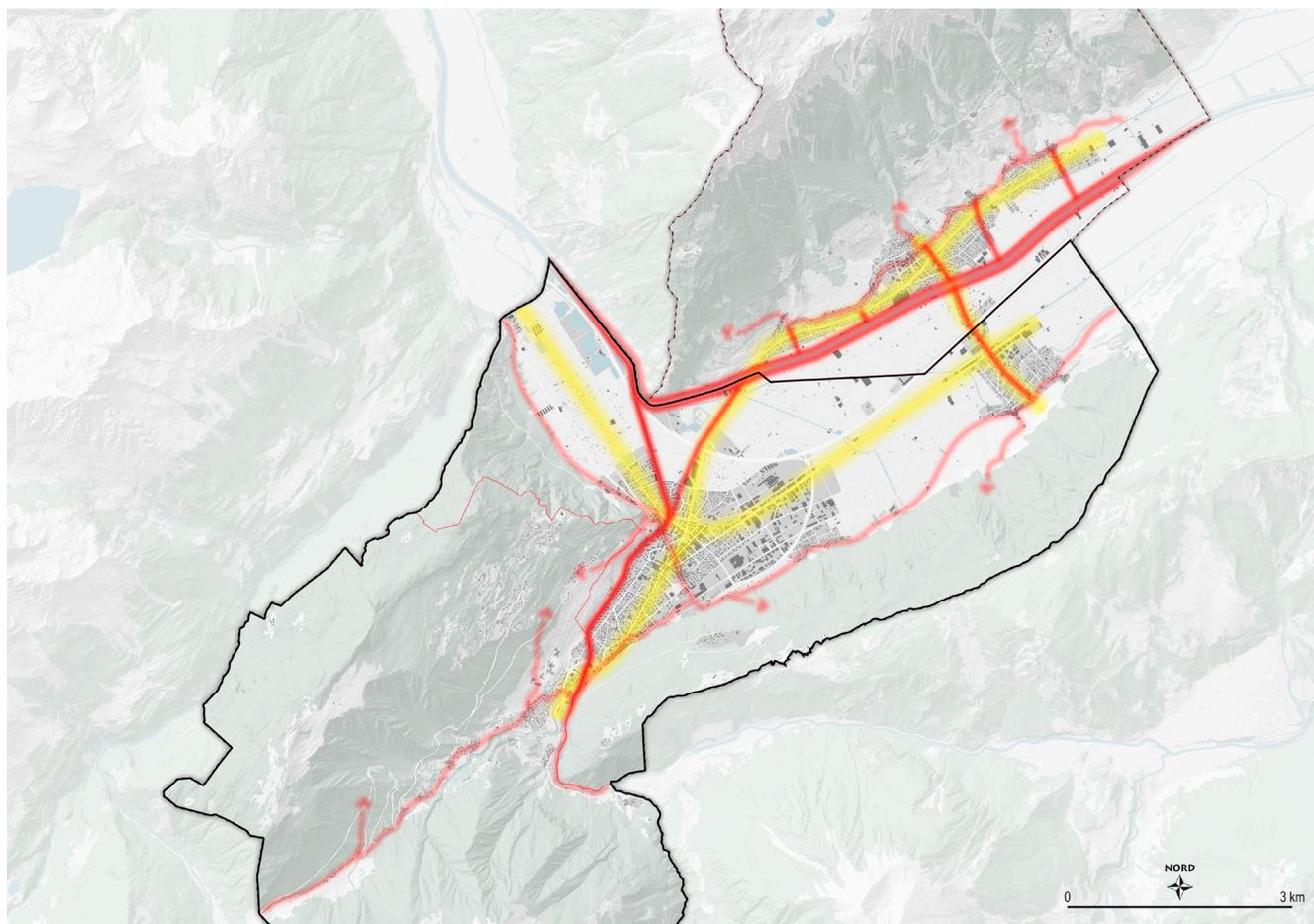
<b>Opportunité et utilité</b>	<p><b>Opportunité :</b> La mesure répond au besoin (3.3) de poursuivre la logique de développement d'espaces publics en lien avec le Rhône.</p> <p><b>Utilité :</b> CE1.5 : L'utilité principale de la mesure est l'amélioration de la mobilité douce par le réaménagement des berges du Rhône en relation avec les travaux de sécurisation et d'élargissement du lit. CE2.3 : De plus, une amélioration de la qualité des espaces publics est prévue étant donné l'augmentation de l'espace dévolu à la détente et aux loisirs. CE4.4 : Enfin, une mise en valeur des espaces ouverts, naturels et paysagers est proposée grâce à la revitalisation des berges et l'élargissement du lit.</p>		
<b>Réalisation</b>			
<b>État de coordination dans le PDC (au 01.01.21)</b>	Pas concerné		
<b>État de planification</b>	Principes émanant du MEP pour les espaces publics des berges du Rhône, 2019.		
<b>Calendrier de mise en oeuvre</b>	<p>Étude des liens vers le fleuve à mener à l'échelle du PA : 2022-2024</p> <p>Phase de mise en oeuvre : 2024 -2028 pour les mesures P.MD.4.1.1 et P.MD.4.1.4 et 2028-2032 pour d'éventuelles autres mesures (sous réserve de coordination avec le projet R3 et son avancement).</p>		
<b>Autre</b>			
<b>Fiches concernées du PDC</b>	A.12, A.13, A.8, B.6	<b>Fiches concernées du PDI</b>	N1, N3, N4, U1, U3 et M5
<b>Lien avec les autres mesures</b>	<p><b>U.N.4.1</b> Traitement franges urbaines</p> <p><b>U.N.4.2</b> Nature en ville</p> <p><b>U.DR.4.1</b> Équipements intercommunaux</p> <p><b>P.R.4.1</b> Coordination avec le projet de 3e correction du Rhône</p> <p><b>P.R.4.3</b> Valorisation du paysage du Coude du Rhône</p> <p><b>P.B.4.1</b> Revitalisation des berges de la Dranse</p> <p><b>P.B.4.2</b> Revitalisation des canaux de plaine</p> <p><b>P.B.4.3</b> Projets « nature »</p> <p><b>P.MD.4.1.1</b> Liaison pour piétons et vélos entre Charrat et Fully</p> <p><b>P.MD.4.1.2</b> Liaison pour piétons et vélos entre Martigny et Fully</p> <p><b>P.MD.4.1.3</b> Concept stationnement vélo à l'échelle de l'agglomération</p> <p><b>P.MD.4.1.4</b> Liaison mobilité douce Martigny-Combe – Martigny (le long de la Dranse)</p> <p><b>P.MD.4.3.1</b> Accessibilité mobilité douce aux berges du Rhône depuis les localités</p>		
<b>Impacts sur les domaines transversaux</b>	<p>La mesure est concernée ou a un impact sur les éléments suivants (en gras) :</p> <p><u>Nature / environnement</u></p> <p><input type="checkbox"/> Environnement gris : OPAir / OPB / ORNI / OPAM / OSites</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Environnement vert : <b>OEaux / OSol / OFo / OPN</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Dangers naturels</b></p> <p><u>Agriculture</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Surfaces d'assolement</b></p>		



### Documents mis à disposition

- Plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône (PA-R3), 2016, Canton du Valais.
- MEP pour les espaces publics du Rhône, projet lauréat groupement BASE, 2019.
- Plan guide de l'aménagement des espaces publics du Rhône, groupement BASE, 2021.
- Image directrice du paysage entre ville et fleuve, Paysagement, Ville de Martigny, 2014.
- Troisième correction du Rhône, Lignes directrices paysagères, 2015, nomad architectes.

### Plan de situation



Plan selon état d'avancement (à titre indicatif)